



REPUBLIQUE FRANCAISE

---

# MAIRIE DE GROSLAY

---

DEPARTEMENT  
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON DE  
DEUIL-LA-BARRE

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

(fiche pratique n°2)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année. Il respecte les principes budgétaires suivants: annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité et constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, l'ordonnateur (M. le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. L'approbation des comptes 2018 et le budget 2019 ont été votés le 21 mars 2019 par le Conseil Municipal. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

Le budget de fonctionnement 2019 a pour objectif d'alléger les charges par rapport aux ressources afin de dégager un maximum de fonds et de les « virer » à la section d'investissement pour permettre ainsi la réalisation des projets communaux suivants :

- Réalisation d'un parking, un aménagement de classes, un réaménagement et agencement de la salle des fêtes... dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional,
- Lancement de travaux d'aménagement de la future Maison des Associations et de la Jeunesse,
- Ouverture d'un local dédié à la jeunesse,
- Agrandissement de la Médiathèque,
- Remise en état de la salle polyvalente,
- Acquisition de terrains en centre-ville,
- Réalisation de travaux de voirie,
- Achat de véhicules « propres »,
- Achat de panneaux interactifs pour les écoles,
- Modernisation du parc informatique de la ville.

Les recettes et dépenses de fonctionnement prévues par la ville, pour l'exercice 2019, s'élèvent à 11 381 361,04 €. Quant au montant de celles prévues pour la section d'investissement, il est de 9 132 130,70 €.

Les taux d'imposition (TH ; TFPB, TFNB) ne subissent aucune augmentation (restant inchangés depuis l'année 2016).

L'encours de la dette est de 12 354 879,44 € (dont emprunt structuré refinancé) avec une annuité de 858 530,47€ et une participation annuelle de la SFIL de 300 294,95 € (sur une durée de 15 ans).

Un emprunt de 750 000 € est envisagé sur l'exercice 2019, au vu d'acquérir un terrain rue des Ouches.